



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

lutte contre l'exclusion

Question écrite n° 106290

Texte de la question

M. Pascal Terrasse souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les inquiétudes exprimées par certaines associations quant à la situation des foyers se trouvant privés d'électricité ou de gaz à la suite d'une coupure. En effet, alors que le prix du gaz a connu une augmentation constante et que l'opportunité de la privatisation de GDF est à ce jour discutée, la mise en place de mécanismes permettant aux familles les plus précaires de bénéficier d'un accès à l'énergie, gage du maintien de conditions de vie correctes, semble souhaitable. En conséquence, il lui demande de bien vouloir préciser les intentions du Gouvernement sur cette question.

Texte de la réponse

La loi relative au secteur de l'énergie votée au Parlement les 7 et 8 novembre 2006 prévoit que l'ouverture des marchés de l'énergie à la concurrence le 1er juillet 2007 s'accompagnera du maintien des tarifs réglementés pour les particuliers. De plus, l'accès à l'énergie sera préservé par la création d'un tarif social, similaire à celui existant pour l'électricité, pour les personnes en situation de précarité. La prochaine révision tarifaire du gaz aura lieu le 1er juillet 2007. Enfin, la loi n° 2006-872 du 13 juillet 2006 portant « engagement national pour le logement » étend le dispositif de prévention des coupures d'eau, de gaz et d'électricité à destination des personnes ou familles éprouvant des difficultés particulières et susceptibles de bénéficier d'une aide à ce titre.

Données clés

Auteur : [M. Pascal Terrasse](#)

Circonscription : Ardèche (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 106290

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 octobre 2006, page 10496

Réponse publiée le : 5 décembre 2006, page 12743